

# GESTION FISCALE DES HOLDINGS

22 octobre 2021

CREF formation

## **Public :**

Experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs de haut niveau

## **Prérequis :**

Aucun

## **Objectif :**

Maîtriser la fiscalité des holdings

## **Contenu de la formation :**

Après un exposé théorique, chaque thème sera traité d'un point de vue essentiellement pratique grâce à de nombreux exemples concrets tirés de l'expérience professionnelle de l'intervenant.

La législation récente (LF 2020) et la jurisprudence seront développées pour permettre de construire un argumentaire de support des décisions fiscales et mesurer le cas échéant la prise de risque.

### La constitution d'une holding

- Par des personnes physiques, par des personnes morales, par apport de titres ou par rachat
- LBO et effet de levier juridique, économique et fiscal
- Les limites de l'abus de droit
- 

### La holding animatrice

- Les enjeux actuels
- Définition et contenu de la définition
- 

### Les aspects fiscaux de la gestion de participations

- Régime des frais financiers : les limitations à la déduction fiscale
- Le traitement fiscal des produits de participation : dividendes, plus-values

### Le holding et ses filiales : traitement des opérations intragroupe

- Les impératifs fiscaux des opérations intragroupe
- Management fees et nécessité du juste prix
- Les aides directes (subvention, abandon de créance)

### La TVA et la taxe sur les salaires dans les groupes

- Optimisation de la récupération de la TVA
- Optimisation de la charge de taxe sur les salaires

## **Moyens pédagogiques et techniques :**

L'intervenant est avocat fiscaliste.

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Après un exposé théorique, chaque thème sera traité d'un point de vue essentiellement pratique grâce à de nombreux exemples concrets tirés de l'expérience professionnelle de l'intervenant.

**Modalités de suivi de la formation :**

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Chaque stagiaire reçoit un lien, par mail, pour compléter les fiches d'évaluation à l'issue de la formation.

Une attestation individuelle de formation est téléchargeable par le stagiaire.

**Modalité d'organisation :**

- **Lieu** : centre d'affaire le Concorde, 24 rue Lamartine 38320 Eybens
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 13 personnes